



A la lecture du message circulaire transmis le 7 février par la secrétaire générale adjointe, force est de constater, pour les organisations syndicales signataires, que:

- 1 – Contrairement à la demande formulée par la ministre des sports, les services de l'avenue de France déménageront,
- 2 – Lors du CHSCT d'administration centrale conjoint du 30 janvier, le point projet immobilier a été soumis pour information et n'a donc pas fait l'objet d'une délibération. Par conséquent, l'affirmation de la secrétaire générale adjointe indiquant que les organisations syndicales auraient acté une courte liste constituée de 4 sites, dont l'un situé à Bagneux et l'autre à Bois Colombes, **est de la désinformation !**
- 3 – L'ensemble des organisations syndicales, en lien avec les personnels réunis en AG de sites, ont toujours indiqué que la solution d'implantation du 2^e site ne pouvait qu'être à Paris (confortée par une campagne pétitionnaire signée par plus de 1000 agents). On rappelle qu'une autre solution privilégiant des sites comme Bagneux ou Bois Colombes aurait pour conséquences d'allonger les temps de transport et nuirait gravement aux conditions de travail et de vie personnelle des agents.
- 4 – Le nouveau site comprenant les immeubles « Magnétik » et « Trait-d'Union » ne se situe pas à Montrouge mais l'un à Paris 14^e (Porte d'Orléans) et l'autre à 100 mètres du côté de Montrouge. Donc, il est faux d'écrire que ce site se situe exclusivement à Montrouge.

Nous exigeons de l'administration que l'implantation demeure dans Paris.

Nous n'admettrons pas que l'administration cherche à passer en force.

Nous organiserons des assemblées générales de 12h30 à 14h00 :

- **A MONTPARNASSE : le lundi 5 mars salle 2154 R**
- **A MIRABEAU : le mardi 6 mars salle Marcelle Henry 2**
- **A DUQUESNE : le vendredi 9 mars salle – 1335 (1^{er} sous-sol)**
- **A L'AVENUE DE FRANCE : le lundi 12 mars salle Marie Paradis NC 309/311**